

Volleyball Canada
Guide de Compétition 2024
Volleyball Jeunesse



Publié en novembre 2023



Table des Matières

Sommaire des Nationaux 2024.....	3
Admissibilité et Inscription.....	3
Inscription d'une équipe.....	3
Équipes Étrangères.....	8
Exigences en Matière d'Admissibilité des Entraîneurs	9
Catégories d'âge	11
Règles des compétitions et informations pour les participants	13
Directives pour l'organisation d'évènements	13
Règles de Jeux.....	13
Enregistrement des entraîneurs.....	16
Séances d'entraînement.....	17
Accréditation.....	17
Laissez-passer.....	18
Ballon de compétition et uniformes.....	18
Horaires et classement.....	20
Services Médicaux.....	21
Prix.....	22
Sanctions.....	23
Processus de Protêt et d'Appel.....	25
Repérage et Recrutement.....	26
Code de Conduite & Discipline	26
Sport sécuritaire.....	27



Sommaire des Nationaux 2024

Volleyball Canada (VC) organisera quatre (4) événements de 14Uans et moins d'un océan à l'autre tandis que les catégories 15 ans et moins à 18 ans et moins auront lieu à Edmonton, AB.

Date	Ville	Âge/Genre	Lieu
le 2 - 5 mai	Ottawa	U14 masculin et féminin	Université de Carleton
le 2 - 5 mai	Fredericton	U14 masculin et féminin	Centre Grant-Harvey
le 9 - 11 mai	Richmond	U14 féminin	Richmond Oval
le 15 – 18 mai	Edmonton	U14 masculin et 15 ans et moins masculin et féminin	Centre Edmonton Expo
le 19 – 22 mai	Edmonton	U17 féminin et 18 ans et moins masculin et féminin	Centre Edmonton Expo
le 13 – 26 mai	Edmonton	U17 masculin et 16 ans et moins masculin et féminin	Centre Edmonton Expo

Les dates de compétition incluent l'enregistrement des entraîneurs

Considérations de santé et de sécurité

Afin d'assurer la sécurité continue des participants, VC suivra les directives gouvernementales et de santé publique concernant les précautions et les mandats liés aux précautions sanitaires actuelles, y compris le covid-19. Des changements aux protocoles des événements pourraient être nécessaires en amont des championnats nationaux de 2024 pour assurer la santé et la sécurité de tous les participants. Tout changement sera souligné sur la page Web de l'événement et partagé avec tous les participants

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Cette section présente les critères d'inscription, de certification et d'admissibilité applicables aux Nationaux. Ces critères sont conçus pour assurer une structure de compétition équitable.

01

Inscription d'une Équipe

1.1 Joueurs : Chaque équipe, toutes catégories d'âge confondues, doit être composée officiellement d'au moins 8 joueurs et d'au plus 15 joueurs. Pour 14 ans et moins, un maximum de 15 joueurs peut être en uniforme, participer à l'échauffement et prendre place sur le banc. Cependant, seuls 12 joueurs peuvent être inscrits sur la feuille de match et être utilisés sur le terrain.

Nouveauté en 2024! Pour les âges 15 ans et moins jusqu'au 18 ans et moins, un maximum de 15 joueurs peut être en uniforme, participer à l'échauffement et prendre place sur le banc, et être utilisés sur le terrain.

Pour participer aux nationaux, chaque athlète figurant sur la liste officielle doit être inscrit comme joueur compétitif jeune auprès de son APT et de VC. **Rappel important !** Les joueurs peuvent seulement être inscrits sur un alignement (une catégorie d'âge) par événement. Si un(e) joueur(euse) souhaite faire partie d'une liste pour un deuxième événement, il doit y avoir un minimum de quatre jours entre les jours de compétition de chaque événement.



Nouveauté en 2024! Les joueurs ne seront pas autorisés à participer à la fois aux T1 et T2 de Edmonton, ou aux T2 et T3.

1.2 Responsables / personnes en autorité : Cette catégorie englobe les entraîneurs et les autres personnes responsables de l'équipe, qui doivent tous être inscrits comme leaders auprès de VC.

Veillez noter les directives suivantes pour la liste officielle des championnats nationaux :

- Ne peut avoir plus de quatre (4) responsables / personnes en autorité.
- Un minimum d'une (1) personne qui doit être l'entraîneur-chef
- Seules les personnes figurant sur la liste officielle peuvent être inscrites sur la feuille de match et prendre place sur le banc.

Voici la liste des responsables reconnus aux Nationaux:

- **Entraîneur-chef :** Cette personne est l'entraîneur principal de l'équipe. Elle doit satisfaire à toutes les conditions d'éligibilité (voir le point 5.3). Chaque équipe doit avoir un (1) entraîneur-chef sur sa liste officielle.
Rappel important ! Un individu ne peut être désigné entraîneur-chef pour deux équipes dans le même tournoi. Un entraîneur chef peut être répertorié comme entraîneur-chef pour une équipe et seulement comme entraîneur adjoint pour une équipe différente au même tournoi.
- **Entraîneur adjoint :** Cette personne assiste l'entraîneur-chef de l'équipe. L'entraîneur adjoint peut seulement être dans le rôle d'entraîneur-chef dans des circonstances atténuantes et avec l'approbation préalable de VC. Chaque équipe peut avoir un maximum de trois (3) entraîneur-adjoint sur la liste officielle.
- **Thérapeute d'équipe :** Cette personne fournit des soins médicaux à l'équipe.
- **Gérant d'équipe :** La(les) personne(s) responsable(s) des tâches administratives préalables et sur place de l'équipe et qui agit(ssent) comme agent(s) de liaison entre l'équipe et les autres parties (ex. VC, hôtels, restaurants).

1.3 Personne-ressource : Chaque équipe doit inclure une personne-ressource pendant le processus d'inscription. Cette personne sera responsable des communications entre l'équipe et son club et VC. Cette personne ne sera pas listée sur la liste officielle et ils ne recevront pas d'accréditation à moins qu'elle occupe un autre rôle (ex. : entraîneur-chef, entraîneur adjoint).

1.4 Inscription Adhésion Annuelle : Tous les participants (athlètes et responsables) doivent suivre le processus d'inscription annuelle de leur APT. En adhérant à leur APT, les participants sont automatiquement inscrits auprès de VC. Seuls les membres en règle peuvent participer aux compétitions autorisées ou organisées par une APT ou par VC.

Nouveauté en 2024! Toutes les personnes en position d'autorité doivent se conformer aux exigences de sport sécuritaire avant que leur statut de membre ne soit approuvé. Les personnes en position d'autorité ne peuvent pas participer à des activités de volleyball tant qu'elles n'ont pas satisfait aux exigences de sport sécuritaire.

1.5 Province/Territoire de résidence : Chaque joueur(euse)/équipe doit adhérer à l'association de sa province ou de son territoire de résidence. Toute joueur(euse)/équipe souhaitant s'inscrire à une autre association doit obtenir l'approbation de VC et des deux (2) APT concernées. De plus, aucun joueur(euse)/équipe n'est autorisé à s'inscrire avec plus d'un APT en même temps. Les joueurs qui souhaitent changer de PTA en milieu de saison doivent recevoir l'approbation de VC et des APT impliqués.



1.6 Liste officielle : Tous les joueurs(euses) sur la liste officielle, doit être absolument là même pour Nationaux et le championnat de l'APT. Les entraîneurs doivent présenter leur alignement officiel pour chaque match pour vérification par l'arbitre et le marqueur, car les listes ne seront pas imprimées sur la feuille de match.

Les membres du personnel de l'équipe participant aux Championnats nationaux ne sont plus tenus d'être sur la liste du championnat de l'APT, mais ils doivent satisfaire à toutes les exigences de la liste et/ou aux exigences d'exemption pour être ajoutés à la liste officielle.

Nouveauté en 2024! Les équipes soumettront leur liste officielle directement à VC via Sportlomo. Toutes les listes doivent être soumises au plus tard le 28 mars 2024.

Toutes les listes seront verrouillées à compter de la date de clôture de la liste provinciale. Les équipes sont tenues d'examiner leur liste des Championnats nationaux après leurs championnats provinciaux pour s'assurer que tout changement à la liste (le cas échéant) effectué entre le verrouillage de la liste provinciale et les championnats provinciaux a été enregistré dans la liste des championnats nationaux. Veuillez noter que les changements ou les ajouts ne peuvent pas être effectués pendant l'enregistrement des entraîneurs.

Nouveauté en 2024! Les équipes qui soumettent une liste qui ne correspond pas à leur liste de championnat de l'APT seront soumises à l'une ou à l'ensemble des pénalités suivantes :

- L'équipe se verra infliger une amende de 1500 \$.
- L'entraîneur-chef et/ou le club peuvent être inscrits sur la liste nationale des personnes qui ne sont pas en règle
- L'équipe et/ou le club peut ne pas être autorisé à participer aux championnats nationaux de l'année suivante.

Rappel important! La date limite pour la liste officielle des équipes du Nouveau-Brunswick qui participent aux Nationaux sera le 28 mars 2024 (date de clôture des inscriptions).

1.7 Demandes d'exemption de composition d'équipe : Les modifications apportées à la liste officielle (liste nationale) après la date limite de l'APT ne seront considérés que dans des circonstances exceptionnelles. Tous les changements doivent être soumis via le formulaire d'exemption en ligne (disponible sur le site Web de l'événement) et seront soumis aux frais suivants'

- 50 \$ pour changement de personnel d'équipe
- 100 \$ pour le changement de joueur

Tous les changements de personnel d'équipe doivent être conformes aux lignes directrices énoncées dans la Politique de certification des entraîneurs à la section 3.0. Les changements de joueurs doivent respecter les règles suivantes :

- Les équipes doivent avoir seulement 7 joueurs ou moins pour leur composition d'équipe.
- Le(s) joueur(s) entrant(s) doit(vent) avoir joué la saison en cours avec le même club.
- Le(s) joueur(s) entrant(s) ne doit(vent) pas avoir joué pour une équipe déclarée dans une catégorie d'âge plus élevée durant la saison en cours (joueur U16 ayant joué pour une équipe U17 durant la même saison).

1.8 Âge minimum : Tous les athlètes, les entraîneurs et les responsables figurant sur la liste officielle d'un Championnats national de VC doivent avoir au moins 11 ans.



Les membres du personnel de l'équipe qui sont parent d'un nourrisson (âgé de moins d'un an) seront soutenus par Volleyball Canada afin que le nourrisson soit près du banc pendant les matchs. Le nourrisson doit être correctement attaché dans un porte-bébé mains libres ou dans une poussette directement derrière le banc. L'équipe doit aviser VC de cette situation avant l'événement pour s'assurer que les officiels de la compétition sont au courant. L'équipe peut être invitée à remplir un formulaire de reconnaissance des risques, car elle expose le nourrisson à un environnement à risque plus élevé.

Les membres du personnel de l'équipe qui sont parent/tuteur de tout jeune enfant peuvent quitter le banc pour s'occuper de celui-ci pendant le match à condition que l'arbitre en ait été informé à l'avance. Si le parent est l'entraîneur(e)-chef, l'entraîneur(e) adjoint(e) sera autorisé(e) à occuper temporairement le poste d'entraîneur(e)-chef pendant cette période.

1.9 Catégories d'âge : La catégorie d'âge d'une équipe est définie par la catégorie d'âge que l'équipe déclare avec son ATP en début de saison (voir le section 4 pour des plus amples informations sur les catégories d'âge).

1.10 Dates d'inscription :

Pré-inscription - 11 au 20 décembre

VC offrira une période d'inscription anticipée aux équipes médaillées des championnats nationaux 2023. L'inscription sera offerte à l'équipe/club ayant reçu une médaille d'or, d'argent ou de bronze. Par exemple, les équipes/clubs de première, deuxième et troisième place des garçons 17U en 2022 se verront offrir la possibilité de s'inscrire pour les garçons 18U en 2023.

Nouveauté en 2024! Les médaillés d'or provinciaux/territoriaux de 2023 recevront aussi une préinscription pour les championnats nationaux de 2024.

Nouveauté en 2024! Manifestation d'intérêt - 11 décembre 2023 au 7 janvier 2024

L'inscription aux championnats nationaux se fera par tirage au sort. Les équipes auront la possibilité de remplir une manifestation d'intérêt pour participer aux championnats nationaux. Toutes les équipes le désirant seront inscrites à un tirage et seront tirées au sort pour déterminer les équipes qui seront invitées à s'inscrire.

Les équipes U15 à U18 ne peuvent soumettre qu'une (1) manifestation d'intérêt par équipe et par catégorie d'âge/genre.

Les équipes U14 ne peuvent soumettre qu'une (1) manifestation d'intérêt par équipe et par événement (Ottawa, Fredericton, Richmond, Edmonton), mais elles peuvent soumettre d'autres manifestations d'intérêt si elles souhaitent participer à plusieurs événements U14. Ces équipes seront placées sur une liste d'attente pour tous les événements après leur première invitation afin que toutes les équipes intéressées aient l'occasion de participer avant qu'une deuxième invitation ne soit offerte à la même équipe.

Un dépôt sera demandé pour chaque manifestation d'intérêt. Ce montant sera déduit du montant total dû au titre des frais d'inscription.

Nouveauté en 2024! Manifestation d'intérêt tardive – à partir du 8 janvier

Les équipes ayant manifesté leur intérêt après le 7 janvier seront invitées à s'inscrire s'il y a de la place dans l'événement spécifié. Si l'événement est complet, les équipes seront ajoutées à la liste d'attente dans l'ordre où elles auront manifesté leur intérêt et après toute équipe figurant sur la liste d'attente après le tirage au sort.



1.11 Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont facturés par équipe, les taxes ne sont pas facturées sur les frais d'inscription. Les frais peuvent varier selon l'événement, veuillez-vous assurer de consulter la page Web des Nationaux pour les frais actuels

1.12 Inscription pour les équipes souhaitant être surclassées :

Une équipe qui « surclassée » est définie comme une équipe qui s'inscrit pour jouer dans un groupe d'âge plus élevé que celui pour lequel elle s'est déclarée avec son APT pendant la saison du club. Par exemple, une équipe qui se déclare et joue principalement en tant qu'équipe masculin 15 ans et moins avec son APT et qui veut participer aux nationaux masculine 16 ans et moins.

Nouveauté en 2024! Toute équipe jouant dans une division ou plus par rapport à sa catégorie d'âge déclarée doit attendre jusqu'au **22 janvier 2024** pour exprimer son intérêt à jouer dans la catégorie d'âge supérieure. Si des places sont disponibles, les équipes seront invitées à s'inscrire. Si l'événement est complet, les équipes seront placées sur liste d'attente dans l'ordre où elles ont manifesté leur intérêt.

1.13 Liste d'attente :

Nouveauté en 2024! Quand une catégorie d'âge ou de sexe est complète à l'issue de la procédure de tirage au sort, les équipes sont placées sur la liste d'attente en fonction de l'ordre du tirage au sort. VC maintiendra une liste d'attente pour inviter des équipes au fur et à mesure que des places se libèrent ou si une équipe se retire. Les équipes inscrites sur la liste d'attente se verront offrir une place dans le tournoi en fonction de leur position sur la liste d'attente affichée.

Si une équipe ne soumet pas de manifestation d'intérêt dans le délai imparti, elle pourra soumettre une manifestation d'intérêt tardive et sera inscrite sur la liste d'attente dans l'ordre où elle aura manifesté son intérêt.

1.14 Politique d'annulation :

Les équipes qui se retirent des nationaux doit remplir le formulaire de retrait trouvé sur la page Web des Nationaux.

Les frais d'inscription seront remboursés selon les échéanciers suivants :

Date	Remboursement
Avant la date de clôture des inscriptions	Frais d'inscription moins 350 \$ de frais d'administration et les frais du système inscription
Après la date de clôture des inscriptions : l'équipe est remplacée par une équipe sur liste d'attente	Frais d'inscription moins 350 \$ de frais d'administration et les frais du système inscription
Après la date limite d'inscription : l'équipe n'est PAS remplacée par une équipe sur liste d'attente	Aucun remboursement
Dans les deux semaines suivant l'enregistrement des entraîneurs	Aucun remboursement

Nouveauté en 2024! Une équipe qui se retire sans notification préalable s'expose à l'une ou à l'ensemble des sanctions suivantes :

- Pas de remboursement des frais d'inscription
- Une amende de 1500 \$



- L'entraîneur(e)-chef et/ou le club peuvent faire l'objet de sanctions supplémentaires.

1.15 Restrictions : Seules les équipes de clubs peuvent participer aux nationaux de VC. Les équipes provinciales, territoriales ou étrangères ne peuvent le faire, à moins d'avoir reçu l'autorisation du Comité des championnats intérieurs.

1.16 Événements non sanctionnés : Toutes les équipes qui participent à une épreuve non sanctionnée à l'extérieur du Canada pourrait être considérée comme non admissible au nationaux.

1.17 Admissibilité : Toutes les équipes (y compris chaque individu sur la liste officielle) doivent satisfaire aux critères minimaux suivants pour pouvoir participer aux nationaux :

- Être membre en règle de leur APT et de VC.
- Toute équipe étrangère qui souhaite participer aux nationaux doit être membre en règle de sa propre fédération nationale (voir le point 9.4).
- Participer au championnat provincial ou territorial de leur APT.
- Respecter la politique d'hébergement. Toutes les réservations d'hôtel doivent être effectuées auprès du fournisseur de réservation d'hôtel de l'événement. [Veuillez consulter la politique «Hotel et volley» pour plus de détails.](#)
- Répondre à toute autre exigence d'inscription de leur APT et de VC.

1.18 Événements U14 : Les événements U14 offrent un accès régional aux équipes afin de compenser les frais de déplacement, mais les équipes sont invitées à participer à tous les événements qu'elles souhaitent.

Nouveauté en 2024! Afin d'assurer l'accès au plus grand nombre d'équipes possible, la priorité sera donnée aux équipes qui ne sont inscrites/en liste d'attente que pour un seul événement. Les équipes qui souhaitent participer à deux événements U14 ou plus seront placées au bas de la liste d'attente pour la période d'inscription initiale.

2.0

Équipes Étrangères

2.1 Restrictions applicables à la participation : Les équipes étrangères qui veulent participer aux nationaux de VC devront recevoir l'approbation de leur fédération. Chaque équipe étrangère doit présenter à VC une lettre officielle de la part de leur fédération qui stipulera que l'équipe est bel et bien inscrite et en règle. Chaque équipe étrangère participante devra acheter une assurance médicale et une assurance voyage; et se conformer aux protocoles d'inscription de VC.

2.2 Inscription: Les équipes étrangères devront s'inscrire à l'événement auquel elles veulent participer en passant par le site Web de VC. L'inscription ne sera complétée qu'une fois que VC aura présenté une confirmation finale indiquant que l'équipe étrangère a été acceptée pour participer à l'événement. La confirmation sera fournie par écrit dans les trente (30) jours suivant l'inscription.

** VC se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe étrangère en fonction des limites d'inscription de la compétition.*

Pour en savoir plus au sujet des inscriptions provinciales pour les équipes étrangères, consulter le [guide pour les équipes et les joueurs étrangers.](#)

2.3 Classement : Les équipes étrangères sont encouragées à participer dans un événement provincial ou territorial l'année pendant laquelle elles prévoient de participer aux nationaux, afin d'aider avec la procédure



d'établissement du classement. Les résultats finaux seront utilisés afin de classer les équipes étrangères pour assurer des matchs importants à toutes les équipes participantes aux nationaux.

3.0

Exigences en Matière d'Admissibilité des Entraîneurs

Les exigences en matière d'admissibilité des entraîneurs pour les Championnats nationaux jeunesse de Volleyball Canada permettent d'assurer que tous les entraîneurs participant aux Championnats nationaux possèdent les connaissances et la formation nécessaires pour offrir à chaque athlète une expérience sportive sécuritaire, inclusive et responsable.

Principes directeurs

Tous les athlètes ont droit à un(e) entraîneur(e) certifié(e) par le PNCE.

Tous les entraîneurs ont la responsabilité de :

- Avoir la formation requise pour offrir à tous les athlètes et participants un environnement qui est physiquement, mentalement, émotionnellement et socialement sécuritaire.
- Avoir la formation requise pour être en mesure de fournir un environnement d'apprentissage responsable qui incorpore les méthodes d'enseignement de VC, les directives techniques et les principes de développement à long terme de l'athlète.
- Veiller à ce que toutes les formations soient à jour et révisées en fonction des besoins afin de pouvoir offrir à tous une expérience sportive sécuritaire et responsable.

Exigences d'admissibilité

Les entraîneurs-chefs faisant partie d'une équipe qui participe aux Championnats nationaux doivent satisfaire aux exigences énumérées ci-dessous pour être admissibles à la participation. Ces exigences s'appliquent à tous les entraîneurs, quel que soit leur statut de certification. Toutes les personnes en autorité doivent remplir la vérification accrue des renseignements de la police, le formulaire de divulgation de la vérification des antécédents judiciaires et suivre la formation sur la sécurité dans le sport. Les personnes en autorité comprennent toute personne assignée à une équipe.

SANCTIONS : Les entraîneurs-chefs qui ne respectent pas l'une ou l'autre des exigences ne pourront pas s'impliquer avec leur équipe à quelque titre que ce soit en 2024 et ne figureront pas sur la formation. Aucune exemption ne sera accordée.

Exigences pour les entraîneurs-chefs	Vérification accrue des renseignements de la police*	Coûts variables	<i>Vérification accrue des renseignements de la police effectuée au cours des trois dernières années</i>
	Formulaire de divulgation de la vérification des antécédents*	Gratuit	<i>Le formulaire de divulgation de la vérification des antécédents doit être rempli annuellement</i>
	Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)*	Gratuit	<i>Des crédits seront aussi accordés pour des programmes équivalents reconnus par Sport Canada, c'est-à-dire Respect et sport pour les entraîneurs et les leaders d'activité.</i>
	Module d'apprentissage en ligne Prendre une tête d'avance**	Gratuit	<i>Le module d'apprentissage en ligne Prendre une tête d'avance fournit aux entraîneurs les informations les plus récentes en matière de gestion des commotions cérébrales.</i>



	Fondements du volleyball en ligne **	89 \$	La formation en ligne sur les fondements du volleyball présente aux entraîneurs les méthodes d'enseignement de VC et les principes de développement à long terme de l'athlète.
	Évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques (PDE)**	85 \$ ou gratuit	Un crédit pour l'évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques (PDE) est requis. Les entraîneurs peuvent choisir de suivre le module multisports PDE du PNCE et d'effectuer ensuite l'évaluation en ligne du module PDE gratuitement. Ils peuvent aussi passer directement à l'évaluation en ligne du module PDE (sans suivre le module) pour 85 \$.

DÉLAIS : En attente de l'approbation des membres provinciaux et territoriaux* et le 30 mars 2024 **.

Exigences en matière de certification pour les entraîneurs-chefs :

DATE LIMITE : 30 mars 2024

SANCTIONS : Les entraîneurs-chefs qui ne satisfont pas aux exigences décrites ci-dessous pour 2024 seront assujettis à une amende de 250 \$CA, payable avant la participation aux Championnats nationaux. Tout(e) entraîneur(e) qui a reçu une amende aux Championnats nationaux de Volleyball Canada en 2023 ne sera pas admissible à participer en 2024 s'il ou elle ne satisfait pas aux exigences énumérées ci-dessous.

2024	
14U 15U 16U	Les entraîneurs-chefs qui participent pour la première fois aux Championnats nationaux 14U, 15U ou 16U doivent avoir suivi un ATELIER D'ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT . Les entraîneurs-chefs qui participent aux Championnats nationaux 14U, 15U ou 16U pour la troisième fois ou plus doivent avoir le statut ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT CERTIFIÉ(E) .
17U ET 18U	Les entraîneurs-chefs qui participent pour la première fois aux Championnats nationaux 17U ou 18U doivent avoir suivi un ATELIER D'ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT AVANCÉ (INTÉRIEUR) . Les entraîneurs-chefs qui participent aux Championnats nationaux 17U ou 18U pour la troisième fois ou plus doivent avoir le statut ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT AVANCÉ .
<p>NOTES IMPORTANTES : Les entraîneurs-chefs qui ont obtenu le statut d'entraîneur(e) certifié(e) dans le contexte approprié sont toujours tenus de satisfaire aux exigences et de maintenir un statut actif dans Le casier du PNCE. Les entraîneurs ayant un statut « inactif(tive) » ne sont pas admissibles. Veuillez consulter le Guide de maintien de la certification du PNCE de Volleyball Canada pour savoir comment demeurer actif(tive).</p> <p>Un(e) entraîneur(e) qui est passé(e) du groupe d'âge 14U-16U au groupe d'âge 17U-18U doit satisfaire aux exigences appropriées pour la catégorie 17U-18U. Un(e) entraîneur(e) qui satisfait aux exigences de la catégorie 17U-18U est admissible à la catégorie 14U-16U, mais il ou elle est invité(e) à suivre une formation dans le contexte approprié.</p>	



Une demande de dérogation aux exigences de certification après la date limite du 30 mars 2024 ne sera prise en compte que dans les conditions suivantes :

1. Entraîneur(e)-chef de première année dans la catégorie 14U ou 15U. Cette information sera vérifiée dans Le casier en fonction des dates d'achèvement des exigences, c.-à-d. Activité initiale dans Le casier — automne 2023-hiver 2024.
2. Un(e) entraîneur(e)-chef est affecté(e) à une équipe après le 30 mars 2024 — selon les changements aux équipes approuvés par VC.
3. Une APT n'est pas en mesure d'offrir un atelier ou de fournir un évaluateur avant la date limite en raison de circonstances imprévues.
4. Le casier envoie une confirmation du développement professionnel suivi au cours des trois mois précédents (janvier-mars 2024) et cette confirmation n'inclut pas les exigences obligatoires.

La demande de dérogation sera disponible après le 30 mars 2024 via un lien Formstack.

Les dérogations accordées par l'APT ne s'appliquent pas au processus de dérogation des Championnats nationaux de VC.

Une demande de dérogation ne garantit PAS qu'une dérogation sera accordée.

4.0

Catégories d'âge

Volleyball Canada reconnaît les catégories d'âge suivant pour les compétitions au cours de la saison 2023-2024.

	18ans*	17ans	16ans	15ans	14ans
Septembre	2005	2006	2007	2008	2009
Octobre	2005	2006	2007	2008	2009
Novembre	2005	2006	2007	2008	2009
Décembre	2005	2006	2007	2008	2009
Janvier	2006	2007	2008	2009	2010
Février	2006	2007	2008	2009	2010
Mars	2006	2007	2008	2009	2010
Avril	2006	2007	2008	2009	2010
Mai	2006	2007	2008	2009	2010
Juin	2006	2007	2008	2009	2010
Juillet	2006	2007	2008	2009	2010
Août	2006	2007	2008	2009	2010
Septembre	2006	2007	2008	2009	2010
Octobre	2006	2007	2008	2009	2010
Novembre	2006	2007	2008	2009	2010
Décembre	2006	2007	2008	2009	2010

*Pour les championnats nationaux de club 2024, catégorie d'âge 18ans SEULEMENT :

Une équipe de la catégorie 18U peut inclure 2 athlètes nés entre le 1er janvier et le 31 août 2005, avec les restrictions suivantes :

- Les athlètes ne sont PAS autorisés à faire partie d'un programme de volleyball USport, ACSC ou autre programme de volleyball postsecondaire pour la saison en cours (septembre 2023-mai 2024).
- **Définition du postsecondaire** : Faire partie d'un programme de volleyball postsecondaire est défini comme s'entraîner en tout ou en partie avec les membres de l'équipe de l'établissement postsecondaire qu'ils fréquentent, à compter du 1er octobre 2023. Les athlètes sont autorisés à



faire des essais ou à s'entraîner avec une équipe postsecondaire en septembre 2023, ce qui inclut tous les athlètes, quelle que soit leur admissibilité au niveau postsecondaire, y compris ceux que l'on appelle communément les " red-shirts ". Cela ne comprend pas les programmes intra-muros ou les programmes de club au sein d'un établissement postsecondaire. Si un athlète fréquente un établissement postsecondaire, l'entraîneur en chef du programme doit confirmer la vérification. Le CEGEP n'est pas inclus dans la définition d'un programme postsecondaire.

- Les athlètes appartenant à la catégorie d'âge appropriée ci-dessus (fenêtre de 16 mois) ne sont pas limités par la participation à un programme postsecondaire.

Exemptions :

Dans des circonstances extraordinaires uniquement, [une demande d'exemption](#) pour les athlètes nés avant la fenêtre de 16 mois pour jouer dans un groupe d'âge spécifique peut être prise en considération. L'entraîneur principal/le responsable d'équipe doit en faire la demande. Les demandes initiales doivent être adressées à l'APT et la reconnaissance de l'APT doit être fournie dans la soumission à Volleyball Canada. Les demandes d'exception ne seront prises en considération que si elles sont fondées sur les principes de l'ILD. Des frais de 50 \$ sont exigés pour toutes les demandes d'exemption d'âge. Il est à noter qu'une APT peut mettre en place des exigences différentes pour les catégories d'âge. L'équipe est responsable de s'assurer que les athlètes répondent aux critères d'admissibilité de l'APT et de VC avant la sélection de l'athlète.

Principes directeurs :

La recherche sur le développement à long terme démontre les défauts du placement des athlètes dans leur année de naissance pour la participation aux sports. En bref, les écarts qui peuvent survenir entre les jeunes d'une même année de naissance créent des désavantages importants pour les athlètes masculins au développement tardif et, dans une moindre mesure, pour les athlètes féminines au développement précoce. Par conséquent, le fait d'offrir un éventail de mois (16) au sein d'une division compétitive donne aux athlètes une plus grande flexibilité pour choisir le niveau qui répond le mieux à leurs besoins. Les athlètes, les parents et les entraîneurs devraient prendre en compte les avantages à court et à long terme de jouer dans différentes catégories d'âge. Il convient de noter que chaque club peut avoir sa propre politique en ce qui concerne la montée ou la descente d'une catégorie d'âge.



Règles des compétitions et informations pour les participants

Cette section décrit les règles qui régissent les nationaux au-delà du livre de règlements de volleyball d'intérieure. En outre, des informations générales et des directives pour les participants et les spectateurs sont couvertes ici.

5.0

Directives pour l'organisation d'événements

5.1 Pour qu'un événement (15-18 ans et moins) soit reconnu comme un Championnat national, VC exige la présence d'au moins trois (3) APT et huit (8) équipes et deux (2) APT et huit (8) équipes pour un événement régional (14 ans et moins).

5.2 VC se réserve le droit d'annuler ou modifier tout événement qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus.

5.3 U15 – U18 sera dirigé par deux arbitres. U14 sera dirigé par 1 arbitre, les matches de championnat seront dirigé par deux arbitres.

6.0

Règles de Jeu

Voir le 2023-2024 [Livre des règlements de volleyball intérieur](#) pour une liste complète des règlements et mises à jour 2023-24 au Livre des règlements de volleyball intérieur pour une liste des mises à jour et modifications importantes.

6.1 Protocol d'échauffement :

- a) L'échauffement des équipes aura un format 2-4-4, ce qui veut dire :
- 2 minutes seront accordées aux équipes pour s'échauffer de leur côté du terrain,
 - 4 minutes seront accordées pour l'utilisation complète du terrain (traditionnellement pour des services),
 - 4 minutes sur la ligne de fond ou à l'extérieur du terrain. Voir le point «c» ci-dessous pour les recommandations d'échauffement.
- b) Dans le but de réduire l'occurrence des blessures et des commotions cérébrales au cours des parties, Volleyball Canada a développé le protocole d'échauffement suivant. Ce protocole **doit être suivi** par toutes les équipes au moment de leur échauffement officiel au filet :

(article 7.2.4 de la livre des règlements)

1. Les athlètes doivent demeurer de leur côté du filet immédiatement après une frappe d'attaque, et se déplacer du côté opposé du filet uniquement par l'extérieur du terrain. Il n'est pas permis aux athlètes de se trouver sur le terrain de jeu receveur.
2. Tous les ballons provenant du côté receveur du terrain, lors de leur entrée dans le côté à l'attaque, doivent être envoyés depuis l'extérieur du terrain.



3. Les ballons récupérés doivent être retournés le long des lignes de côté du terrain, et non au travers du côté receveur.
4. Si l'équipe utilise les deux côtés du terrain, c.-à-d. pour une activité de jeu impliquant tout le terrain, un seul ballon peut être en jeu à tout moment.
5. L'équipe ne peut pas utiliser de ballons dans la zone libre lors du temps alloué sur le terrain à l'équipe adverse. Il est recommandé que cette équipe aide à la récupération des ballons pour l'équipe sur le terrain.

Les équipes qui ne suivent pas le protocole seront informées par l'arbitre qu'elles doivent suivre les règles mentionnées ci-dessus. Les équipes doivent ajuster leur échauffement en conséquence ou peuvent choisir de ne pas continuer leur échauffement. Le temps d'échauffement ne s'arrête pas pendant la période de notification et d'ajustement.

c) Recommandations d'échauffement

- Les frappes devraient être dirigées loin des courts avec des jeux actifs et des zones de places assises pour les spectateurs, lorsque cela est possible

6.2 Aire de jeu

Anciennement la Règle du terrain de sport

L'aire de jeu comprend le terrain de jeu et la zone libre. Chaque équipe doit jouer dans son aire de jeu désignée. Voir la règle 1 - Aire de jeu, dans le livre des règlements de Volleyball Canada, pour plus d'informations.

Surface de jeu :

La zone au-delà du bord de la surface de jeu est désignée comme zone hors des limites du jeu. Par conséquent, le dernier point de contact avant le contact avec le ballon doit être sur la surface de jeu et le joueur doit toujours jouer le ballon avec au moins un pied sur la surface de jeu.

Exemples:

- Un pied sur le terrain de sport, un pied sur le ciment en jouant au ballon = Le jeu continue;
- Sauter dans les airs du terrain de sport, jouer du ballon et atterrir à fond du terrain de sport = Le jeu se termine avec un coup de sifflet de l'arbitre ;
- Jouer le ballon sur le terrain de sport, l'élan de l'athlète l'emporte hors du terrain = le jeu continue;

Toute action de service doit être initiée avec au moins un pied en contact avec le terrain de sport.

Nouveauté en 2024! Un(e) joueur(euse) ne peut à aucun moment franchir la ligne centrale à l'intérieur ou à l'extérieur du poteau du filet pour poursuivre le ballon au-delà de l'antenne.

Surface hors des limites du jeu (p. ex. - gymnase) :

Un joueur ne peut pas entrer dans un autre espace du terrain ou nuire au déroulement d'un autre match pour jouer un ballon. Un joueur ne peut marcher sur aucun équipement en dehors de l'aire de jeu pour jouer le ballon.

6.3 Règle de l'Esprit Sportif

Les règles de l'esprit sportif seront applicables à toutes les équipes en compétition dans la catégorie d'âge 14U. Veuillez-vous reporter à l'article 15.1 du livre de règles pour tous les détails sur la réglementation



6.4 Caméras et trépieds

Les équipes sont autorisées à enregistrer des matches

- Les trépieds ne sont pas autorisés sur le terrain de jeu, ni dans les zones réservées aux équipes ou aux joueurs (banc d'équipe, zone d'échauffement, zone de service).
- Les trépieds ne peuvent être placés dans les zones interdites aux spectateurs
- Les caméras sur trépieds ne peuvent pas être laissées sans surveillance, VC et/ou le personnel de l'événement se réservent le droit de retirer tout trépied laissé sans surveillance.
- VC n'est pas responsable des dommages causés à la caméra vidéo ou à l'équipement associé
- VC se réserve le droit de restreindre / d'interdire l'enregistrement de matches pour des raisons de sécurité et / ou pour d'autres raisons

6.5 Juge de ligne et marqueur

Chaque équipe devra fournir un (1) athlète bénévole par match pour jouer le rôle de juge de ligne. Si l'équipe n'a pas suffisamment d'athlètes pour remplir ce rôle, l'équipe adverse sera invitée à fournir un athlète bénévole. Si cela n'est pas possible, l'arbitre peut décider qu'aucun juge de ligne ne sera utilisé pour ce match.

Nouveauté en 2024!

VC ne tolérera pas que des spectateurs fassent des commentaires négatifs sur les décisions prises par les juges de ligne. Tout spectateur identifié comme faisant des commentaires désobligeants à l'égard du juge sera soumis à l'une ou à l'ensemble des sanctions suivantes :

- Retiré de l'installation pour le reste de la journée et/ou pour le reste du tournoi.
- Inscrit sur la liste nationale des personnes qui ne sont pas en règle
- L'équipe du spectateur affilié peut recevoir une pénalité de cinq points pour son prochain match.
- L'équipe et le club du spectateur affilié peuvent recevoir une amende et/ou être inadmissibles aux championnats nationaux de l'année suivante.

Chaque équipe devra fournir (1) un bénévole par match pour remplir la fonction de marqueur. Ce rôle peut être occupé par n'importe quel représentant de l'équipe. VC fournira à chaque équipe une accréditation supplémentaire lors de l'enregistrement des entraîneurs pour appuyer cette exigence.



7.0

Enregistrement des Entraîneurs

7.1 L'enregistrement des entraîneurs aura lieu un jour avant le premier jour de la compétition.

Dates d'enregistrement	Dates de compétition	Ville	Age/Genre
le 2 mai	le 3 - 5 mai	Ottawa	U14
le 2 mai	le 3 - 5 mai	Fredericton	U14
le 9 mai	le 10 – 12 mai	Richmond	U14 féminin
le 15 mai	le 16 – 18 mai	Edmonton – Tournoi 1	U14 masculin et U15 féminin et masculin
le 19 mai	le 20 – 22 mai	Edmonton - Tournoi 2	U17 féminin et U18 féminin et masculin
le 23 mai	le 26 - 26 mai	Edmonton - Tournoi 3	U17 masculin et U16 féminin et masculin

7.2 Toutes les équipes doivent s'enregistrer à la date indiquée ci-dessus. L'enregistrement tardif doit être demandé au plus tard une semaine avant la date d'enregistrement de l'événement et les frais de 50 \$ doivent être payés en espèces sur place ou au moyen du formulaire de demande d'enregistrement tardif.

Les demandes peuvent être faites au moyen du formulaire de demande d'enregistrement tardif affiché sur la page Web des championnats nationaux. Les équipes qui ne soumettent pas de formulaire de demande d'enregistrement tardif, mais qui effectuent un enregistrement tardif doivent payer les 50 \$ sur place.

Les équipes sont invitées à contacter nationals@volleyball.ca le jour de l'enregistrement pour confirmer leur participation et leur heure d'enregistrement prévue.

7.3 Seules le personnel de l'équipe figurant sur la liste officielle (entraîneur-chef, entraîneur adjoint, personne-ressource de l'équipe, personne-ressource du club, etc.) peuvent enregistrer leur équipe. Si un membre de l'équipe ne peut être présent, un représentant peut faire l'enregistrement en leur nom, pourvue qu'ils aient le consentement écrit d'un membre du personnel de l'équipe.

7.4 Tous les entraîneurs-chefs/représentant d'équipe devront compléter les étapes suivantes lors de l'enregistrement des entraîneurs :

- Enlever tout personnel ou joueur qui n'est pas présent lors du tournoi.
- Signer la feuille pour confirmer l'exactitude de l'information pour la durée de l'événement.
- Fournir les coordonnées locales et les informations sur l'hôtel (le cas échéant)
- Fournir en format écrit, la reconnaissance et compréhension que l'équipe qui compétition ne devra en tout temps le faire en suivant les règles et procédures par ce qui suit :
 - Guide de compétition intérieurs 2024
 - Le livrent des règlements de Volleyball Canada 2023-2024
 - Le code de conduite de VC
 - Lignes directrices sur les commotions cérébrales en VC
 - Protocole d'échauffement



- Exigences de formation de Sport Sans Abus
- Confirmation que tous les joueurs figurant sur la liste des championnats nationaux figuraient sur la liste des championnats de l'APT.

Bien que la preuve d'âge ait été supprimée du processus d'enregistrement des entraîneurs, VC se réserve le droit de vérifier l'âge de tout joueur figurant sur la liste officielle à tout moment pendant l'événement. Par conséquent, les entraîneurs doivent avoir une preuve d'âge de tous les joueurs pendant toute la durée de l'événement.

7.5 L'entraîneur chef recevra une composition d'équipe approuvée lors de l'enregistrement et devra l'avoir en sa possession tout au long du tournoi pour des vérifications par les officiels du tournoi. Si l'entraîneur perd la composition d'équipe, une nouvelle version sera fournie au coût de 20.00 \$.

8.0

Séances d'entraînement

Les équipes auront la possibilité de réserver un séance d'entraînement sur le site de l'événement la veille du premier de jour de compétition (le même jour que l'enregistrement des entraîneurs). Vous pourrez réserver des séances d'entraînement à partir du 14 mars 2024. Veuillez visiter le site Web de l'événement pour plus de détails.

Veuillez noter les détails suivants concernant les séances d'entraînement :

- Les séances d'entraînement ne sont pas garanties pour toutes les équipes
- Les séances d'entraînement sont attribués selon le principe du premier arrivé premier servi.
- Les horaires des séances d'entraînement seront publiés sur le site Web et mis à jour chaque semaine.
- Des séances d'entraînement sans rendez-vous sont possibles, selon la disponibilité des installations
- La disponibilité des séances d'entraînement varie d'un événement à l'autre.

9.0

Accréditation

Tous les personnes en autorité et les athlètes figurant dans l'alignement officiel recevront une accréditation pour le tournoi. L'accréditation doit être portée lors de l'entrée au terrain de compétition et doit être présentée au personnel du contrôle de l'accès.

Chaque équipe recevra une accréditation pour le tournoi à fournir à son marqueur.

Les accréditations ne peuvent être partagées ou transmises par des personnes accréditées à des personnes non accréditées.

Toute perte d'accréditation doit être signalée au bureau de la compétition ou au kiosk d'information de VC.

Rappels Importants! Edmonton 2024 est un événement qui comprend trois tournois (T1, T2 et T3). Une équipe recevra l'accréditation pour le tournoi auquel elle est inscrite, si bien que cette accréditation sera uniquement valide pour le tournoi auquel elle participe. Si les entraîneurs/membres du personnel d'équipe désirent assister à d'autres tournois à Edmonton, ils doivent acheter un laissez-passer pour l'événement.



10.0

Laissez-passer

Tous les spectateurs assistant aux nationaux devront acheter un laissez-passer. Les laissez-passer doivent être portés en permanence et être présentés au personnel chargé du contrôle d'accès à l'aire de compétition. Les spectateurs pourront faire des allées et venues dans l'installation tout au long de la journée.

Les laissez-passer sont disponibles dans les catégories suivantes. Veuillez consulter la page Web de l'événement pour connaître les prix car ils peuvent varier d'un événement à l'autre.

- Prévente des laissez-passer pour le tournoi
- Laissez-passer pour la journée
- (65 ans et plus) Laissez-passer pour la journée
- Laissez-passer pour le tournoi
- (65 ans et plus) Laissez-passer pour le tournoi
- 18 ans et moins (GRATUIT)

Rappels importants! Edmonton 2024 est un événement à trois (3) tournois. Les spectateurs doivent donc acheter des laissez-passer distincts pour chaque tournoi 1, 2 ou 3, s'ils assistent aux plusieurs événements.

Les laissez-passer pour les tournois peuvent être achetés à l'avance sur la page Web de l'événement à partir du 15 février 2024.

Veuillez noter que les athlètes et le personnel d'équipe accrédité ne sont pas tenus d'acheter un laissez-passer pour l'événement. Pour plus de détails sur les accréditations, veuillez consultez la Section 9.

Les remboursements de laissez-passer de tournoi en prévente peuvent être demandés par courriel à nationals@volleyball.ca. Une preuve d'achat doit être fournie. Les remboursements de laissez-passer achetés sur place peut varier selon l'événement, veuillez consulter le page web des nationaux pour plus de détails. Les remboursements ne se feront effectués que pour les laissez-passer de l'événement qui n'ont pas encore été agrafés ou portés par le spectateur.

11.0

Ballon de compétition et uniformes

11.1 Ballon officiel

Le fournisseur officiel du ballon pour les nationaux est Mikasa. Veuillez noter que deux ballons différents seront utilisés pour les nationaux en 2024.

- Le U17 et U18 utilisera le Mikasa V200W
- Le U14 au U16 utilisera le Mikasa VQ200w-CAN.

Des ballons de jeu seront fournis pour toutes les matches, mais les équipes doivent fournir leurs propres ballons d'échauffement



11.2 Hauteur du filet

	Équipes féminines	Équipes masculines
14U	2.15m	2.20m
15U	2.20m	2.35m
16U	2.24m	2.35m
17U	2.24m	2.43m
18U	2.24m	2.43m
SR	2.24m	2.43m

11.3 Uniformes des athlètes

- L'équipement du joueur se compose d'un maillot, d'un short.
- Les maillots, les shorts et les chaussettes doivent être des couleurs et de modèles uniformes pour toute l'équipe à l'exception du libéro. La tenue du libéro doit nettement contraster du reste de l'équipe.
- Les maillots doivent être numérotés de 1 à 99, sans répétition de numéro entre joueurs.
- Le capitaine d'équipe est identifié grâce à une barrette de 8 X 2 cm, placée sous le numéro de la poitrine.
- Les chaussures doivent être pourvues de semelles non marquantes.
- Pour plus d'informations sur les uniformes des athlètes, veuillez consulter les articles 4.3 et 19.2 du livre des règles intérieures et les règlements sur l'uniforme.

Rappel important! Les équipes sont encouragées à faire réviser leurs uniformes avant d'arriver aux championnats nationaux, la date limite pour les révisions est le 29 février 2024. Ceci afin de s'assurer que les équipes ne rencontrent aucun problème lié à l'uniforme à leur arrivée aux championnats nationaux. Une photo du maillot du joueur et du libéro doit être soumise pour approbation. Si votre équipe a plusieurs uniformes, veuillez envoyer des photos pour chaque uniforme. Vous trouverez de plus amples informations dans les [Directives sur l'uniforme](#).

11.4 Code vestimentaire des responsables

Tous les entraîneurs et les autres responsables devraient suivre le code vestimentaire ci-dessous pendant leurs matchs.

- Tenue d'entraîneur qui donne une image professionnelle de l'équipe ou du club
- Il est recommandé à tout le personnel de l'équipe qui se trouve sur le terrain de sport pour l'échauffement et le match de porter des chaussures sécurisées (avec des sangles pour les orteils et le talon).
- Les chapeaux sont permis

Ce code est fortement recommandé pour tous les juges de ligne et les marqueurs aux nationaux.



12.0

Horaires et classement

12.1 Tirage au sort

Les championnats nationaux se déroulent sur trois (3) jours, le jour 1 étant un jeu de poule, le jour 2 des poules de puissance et le jour 3 des éliminatoires. Les équipes joueront les trois jours de l'événement avec un minimum d'un (1) match le jour 3.

Chaque nationaux varie d'une ville et d'une catégorie d'âge à l'autre, selon les lieux de compétition et le nombre de terrains disponibles. De multiples variables pouvant influencer l'organisation des tournois, VC a élaboré un ensemble de principes pour régir la façon dont les tirages seront structurés.

VC s'efforce de fournir chaque équipe au moins 7 matchs aux nationaux (sur trois jours). En raison de circonstances imprévues, VC ne peut pas toujours fournir 7 matchs par équipes.

- Meilleur des trois manches
- Maximum de quatre matchs par jour
- Maximum de deux matchs consécutifs par jour

12.2 Horaires des vagues

Chaque calendrier des nationaux est divisé en deux vagues par jour :

- Une vague matinale qui ont lieu d'environ 7 h 30 à 14 h 15
- Une vague de l'après-midi, de 14 h 30 à 21 h 30 environ

Chaque équipe ne jouera qu'une seule vague par jour. Les équipes participant à un calendrier en fonction du niveau peuvent passer d'une vague à l'autre du jour 1 au jour 2. Les équipes participant à un calendrier en fonction de la division ne changeront pas de vagues pendant un tournoi.

Les allocations de division par vague sont affichées environ 1 à 2 mois avant la compétition.

*VC se réserve le droit de ne pas programmer un événement avec des vagues

12.3 Classement

Nouveauté en 2024! Le classement pour toutes les catégories d'âge et de sexe aux championnats nationaux sera basé sur un système de points. VC recueillera trois points de données tout au long de l'année : le résultat d'un tournoi individuel, le classement du championnat provincial et le résultat du championnat provincial.

Une liste préliminaire sera partagée avec les contacts des équipes, ils seront invités à fournir des commentaires. Après cette revue, les classements finals seront affichés sur le site Web de l'événement.

Voir le document Divisions et Classement 2024 pour connaître tous les détails sur le classement dans chaque catégorie.

Veuillez noter que le classement ne peut être complété qu'au moment où tous les championnats provinciaux sont terminés. VC vise à distribuer les listes préliminaires de classement une semaine avant l'événement ou dans les 48 heures suivant le dernier championnat provincial.

Les demandes pour jouer dans un rang inférieur à celui prévu au départ doivent être présentées au plus tard deux semaines avant l'enregistrement des entraîneurs pour la catégorie d'âge/de sexe en question. Les



équipes ne peuvent pas demander de se classer au départ dans un rang supérieur. Toutes les demandes doivent être approuvées par VC et l'APT.

12.4 Horaire de compétition

VC s'efforce de publier les horaires provisoire un mois avant la date de début de l'événement. Les horaires définitifs sont disponibles une fois que toutes les équipes se sont enregistrées le soir précédant la date du début de la compétition. Veuillez noter que les horaires provisoires sont sujets à changement et que les équipes sont tenues de vérifier l'horaire final pour s'assurer qu'elles sont à l'heure pour les matchs.

Les horaires seront élaborés pour répondre le mieux possible aux besoins de la catégorie d'âge/de genre et selon le nombre d'équipes. L'horaire pourrait reposer sur des divisions ou sur des sections. Tous les détails se trouvent sur le site Web de l'événement.

13.0

Services Médicaux

Des services médicaux seront offerts gratuitement à toutes les équipes participantes par des thérapeutes agréés en sport. Les services aux athlètes comprennent les premiers secours, la gestion des commotions cérébrales, ainsi que l'application de ruban athlétique adhésif.

Gestion des commotions cérébrales

Toutes les équipes participant aux nationaux sont tenues de suivre le protocole de VC en matière de commotions cérébrales. Vous trouverez de plus amples informations sur ce protocole dans la [Section politique](#) du site Web de VC.

Tout athlète soupçonné de souffrir d'une commotion cérébrale est fortement encouragé à rencontrer l'équipe médicale sur place pour y subir une évaluation de la commotion cérébrale au moyen de l'Outil de reconnaissance des commotions cérébrales (CRT 5). Si l'athlète ne passe pas l'examen médical, il sera retiré du jeu.

Les athlètes sont autorisés à faire le suivi de leur évaluation initiale avec un professionnel de la santé, sur place, nommé par VC. S'il n'y a pas de médecin désigné sur place, l'athlète peut demander une évaluation par l'un des médecins agréés fournis par VC. Si l'athlète est jugé apte à jouer et qu'une reprise immédiate est sans danger, il peut le faire en soumettant l'attestation médicale à l'équipe médicale sur place ou aux responsables de la compétition.

Si un professionnel de la santé est désigné sur place pour évaluer des commotions cérébrales, les athlètes ne sont pas autorisés à demander une évaluation à un professionnel de la santé hors site.

14.0

Prix

14.1 Les prix suivants seront attribués lors de tous les événements de nationaux :

- Médailles
 - Les médailles de 1^{ère}, 2^e, et 3^e positions (section de championnat)
 - Les médailles de 1^{ère} et 2^e positions (toutes les autres sections)
- Joueurs par excellence et Étoiles (section de championnat, sauf les 14 ans et moins)
- Le prix Esprit Sportif (réservé aux 14 ans et moins)

Tous les champions nationaux recevront les distinctions suivantes :



- Médailles
- Trophée
- Bannière
- Chapeaux
- Prix du commanditaire (si disponible)

14.2 Cérémonie de remise des prix – Section de championnat :

Les équipes participantes à la section de championnat (officiellement connus sous le nom de division 1, section 1) recevront leurs médailles, prix et récompenses supplémentaires associés à la section de championnat, pendant la cérémonie de remise des prix. Les cérémonies de remise des prix auront lieu le dernier jour de la compétition, à la fin du dernier match ou peu de temps après celui-ci. Les équipes devraient consulter les pages Web des nationaux pour en savoir plus sur les horaires et des emplacements des cérémonies.

Toutes les autres équipes médaillées recevront leurs médailles à la zone de ramassage désignée. Aucune cérémonie officielle ne sera organisée pour les médaillés, sauf pour ceux de la section de championnat.

14.3 Prix des Joueurs par excellence (MVP) et Étoiles :

Ces prix sont attribués aux joueurs par excellence et Étoiles sur la base du vote des entraîneurs et des 4 équipes demi-finalistes de la section du championnat. Les six (6) premiers joueurs sélectionnés dans chaque catégorie (15 ans et moins - 18 ans et moins âge et sexe confondus) seront désignés comme Étoiles; tandis qu'un seul Joueur par excellence sera désigné par le personnel d'entraînement de l'équipe victorieuse. Les prix du Joueur par excellence et des Étoiles seront attribués lors de la cérémonie de remise des prix de chaque catégorie, âge et sexe confondus.

14.4 Prix Esprit Sportif :

Le prix Esprit Sportif sera attribué à un (1) garçon et une (1) fille d'une équipe de catégorie 14 ans et moins participant aux nationaux qui ont incarné l'esprit de la règle d'esprit sportif et manifesté soutien et respect à leurs coéquipiers ainsi qu'aux adversaires.

15.0

Sanctions

15.1 Toute équipe ou individuelle s'expose à des sanctions, notamment des amendes, si elle commet l'une des infractions suivantes aux nationaux :

- Un lieu d'hébergement ou de compétition est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- Le matériel du tournoi est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au code de conduite de VC.

Nouveauté en 2024!

VC ne tolérera pas que des spectateurs fassent des commentaires négatifs sur les décisions prises par les juges de ligne. Tout spectateur identifié comme faisant des commentaires désobligeants à l'égard du juge sera soumis à l'une ou à l'ensemble des sanctions suivantes :

- Retiré de l'installation pour le reste de la journée et/ou pour le reste du tournoi.
- Inscrit sur la liste nationale des personnes qui ne sont pas en règle
- L'équipe du spectateur affilié peut recevoir une pénalité de cinq points pour son prochain match.



- L'équipe et le club du spectateur affilié peuvent recevoir une amende et/ou être inadmissibles aux championnats nationaux de l'année suivante.

- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au Livre des règlements de 2023 - 2024
- L'équipe manque à ses obligations envers les organisateurs de l'événement. Si, pour quelque raison que ce soit, votre équipe ne peut participer à un événement auquel elle est inscrite ou ne peut assister à un de ses matchs, elle doit en aviser un représentant de VC dès que possible.

Nouveauté en 2024!

Une équipe qui se retire sans notification préalable s'expose à l'une ou à l'ensemble des sanctions suivantes:

- Pas de remboursement des frais d'inscription
- Une amende de 1500 \$
- L'entraîneur(e)-chef et/ou le club peuvent faire l'objet de sanctions supplémentaires.

Une équipe qui manque un match sans notification, ou qui quitte le tournoi prématurément le troisième jour pour des raisons de déplacement, sera soumise à l'une ou à l'ensemble des pénalités suivantes :

- Une amende de 1500 \$
 - L'équipe ou le club peut recevoir d'autres sanctions
 - Si une équipe ne soumet pas une liste correspondant à la liste du championnat de l'APT
- Si une équipe ne respecte pas la politique Hôtel et volley
 - Si une équipe ne soumet pas une liste qui correspond à la liste du championnat APT

Nouveauté en 2024! Les équipes qui soumettent une liste qui ne correspond pas à leur liste de championnat de l'APT seront soumises à l'une ou à l'ensemble des pénalités suivantes :

- L'équipe se verra infliger une amende de 1500 \$.
 - L'entraîneur-chef et/ou le club peuvent être inscrits sur la liste nationale des personnes qui ne sont pas en règle
 - L'équipe et/ou le club peut ne pas être autorisé à participer aux championnats nationaux de l'année suivante.
- Toute autre infraction que les officiels de la compétition jugent préjudiciable à l'événement et/ou à ses participants

15.2 En plus des sanctions pour les infractions énumérées ci-dessus, VC applique à tous les nationaux les frais suivants :

- 50,00 \$ pour un enregistrement tardif (une demande doit être faite au plus tard une semaine avant l'enregistrement de l'entraîneur)
- 350,00 \$ pour une annulation avant la date limite de confirmation des équipes; voir la section 1.13 pour une liste complète des frais de retrait;



- 100,00 \$ comptant pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation d'un protêt officiel.
- Frais de demande de changement de composition d'équipe de 50 \$ pour le personnel de l'équipe et de 100 \$ par joueur.
- 20,00\$ pour une nouvelle composition d'alignement.
- 50,00\$ pour une dérogation d'âge.

15.3 Toute équipe ou tout club sanctionné pour une infraction liée aux nationaux perd son statut de membres en règle de VC et de son APT. Pour le retrouver, l'équipe ou le club doit payer la totalité de l'amende à VC. Toute équipe ou tout club qui perd son statut de membres en règle ne peut s'inscrire aux événements autorisés par son APT ou par VC.

16.0

Processus de Protêt et d'Appel

16.1 Tout protêt ou appel aux nationaux sera évalué par un jury de compétition composé des membres suivante:

- Un représentant du VC ou un délégué autorisé;
- Un représentant du personnel de compétition sénior; notamment le Directeur de la Compétition.
- Un arbitre en chef du Comité national des arbitres ou un délégué autorisé.

Un membre du jury de compétition ou un délégué autorisé sera présent à chaque lieu de compétition. Les membres du jury de compétition seront désignés avant l'événement et seront présidés par le (la) directeur(trice) de compétition. Les membres du jury de compétition peuvent varier au cours de la journée en fonction de l'horaire de l'événement.

16.2 Le jury de compétition est l'autorité ultime nationaux: ses décisions priment toutes les autres et sont sans appel. Il a pour mandat d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur les questions techniques et les problèmes d'organisation. Le jury de compétition peut être appelé à se prononcer entre autres sur :

- Les protêts;
- L'admissibilité des joueurs;
- Les uniformes;
- Les spectateurs;
- Les surfaces de jeu;
- Les horaires et les tirages.

16.3 Types de décisions pouvant faire l'objet d'un protêt ou d'un appel :

- Une décision de l'arbitre qui a appliqué incorrectement les règles ou règlements peut faire l'objet d'un protêt.
- Une mauvaise décision du marqueur concernant l'ordre de rotation des joueurs ou le pointage peut faire l'objet d'un protêt.



- Une décision de l'arbitre concernant les actions de jeu (ex. : manipulation du ballon ou comportement incorrect) ne peut faire l'objet d'un protêt.
- Le protêt sera accepté ou rejeté par le jury du tournoi avant la reprise du jeu.

16.4 Pour déposer un protêt officiel ou en appeler officiellement d'une décision, le capitaine doit s'adresser immédiatement au premier arbitre, qui doit ensuite indiquer au marqueur qu'une réclamation a été formulée.

Un montant de 100 \$ en argent devra être fourni immédiatement pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation du protêt. Si le protêt est retenu, l'argent sera remis à l'équipe; si toutefois il est rejeté, l'argent servira au développement des arbitres.

16.5 Advenant un incident pendant un match, le protêt doit être déposé au moment où l'incident survient, avant la reprise du jeu. N'oubliez pas qu'AUCUN match ne sera rejoué, les protêts devant être déposés au moment de l'incident. Pour en savoir plus, consultez les sections « Méthode de présentation d'un protêt » et « Comité de protêt » du [Livre des règlements de 2023 - 2024](#).

Dans l'éventualité d'un protêt, les mesures suivantes seront prises:

- Les deux équipes sont avisées du dépôt d'un protêt.
- L'entraîneur chef de l'équipe présentant doit fournir les frais de protestation en espèces de 100 \$ et devra écrire un rapport
- Elles sont retenues dans le gymnase jusqu'à ce que la décision finale soit rendue.
- Le président du jury convoque le jury.
- Le jury interroge l'entraîneur de l'équipe ayant déposé le protêt.
- Le jury interroge toutes les parties concernées, à sa discrétion (entraîneur de l'équipe adverse, officiels, capitaines, athlètes, etc.). Le vidéo ne serait pas acceptées dans un protêt
- Le jury délibère et rend sa décision.
- Le président du jury communique cette décision à toutes les parties concernées.

17.0

Repérage et Recrutement

VC exige que tout recruteur qui participe au nationaux doit acheter une laissez-passer pour accéder les matches. Tout recruteur doit respecter les règlements imposés par USport et la ACSC ou tout organisme universitaire ou collégial, VC ne fera pas de vérification excessive. VC se donne le droit de demander aux recruteurs de quitter les lieux si ces politiques ne sont pas respectées.

18.0

Code de Conduite & Discipline

Le [Livre des règlements de 2023 – 2024](#) renferme le code d'éthique des arbitres, les règles de conduite pour tous les participants, la politique antidopage et les procédures disciplinaires. Toute infraction à ces politiques peut entraîner des amendes ou des sanctions, conformément aux [Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires](#).



19.0

Sport Sécuritaire

VC s'engage à créer un environnement sportif sécuritaire et exempt d'abus pour tous les participants. Pour plus d'informations, nos politiques et nos ressources, [veuillez cliquer ici](#).

Signalement Sport sécuritaire

VC applique une politique de tolérance zéro pour tout type de maltraitance. Les personnes sont tenues de signaler toute maltraitance ou suspicion de maltraitance à VC ou à une association provinciale/territoriale afin que ces situations puissent être traitées dans les meilleurs délais.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Vue d'ensemble du processus de plainte](#). Les signalements peuvent être effectués auprès de la ligne d'assistance Sport sans abus - 1-888-837-7678, par courriel à info@abuse-free-sport.ca ou par voie électronique via : [i-Sight | Signalement en ligne](#)



Éducation - À compter du 1er avril 2020, toute personne associée à une organisation financée par Sport Canada devra suivre une formation sur la conduite à adopter pour prévenir et contrer la maltraitance. Cela inclut les entraîneurs, les arbitres, les parents de jeunes athlètes, le personnel et les contractuels du domaine de la haute performance ainsi que tout le personnel administratif et les bénévoles, qu'ils aient ou non un contact direct avec les athlètes.

Volleyball Canada exige que toutes les personnes impliquées dans ce sport à travers le pays suivent le nouveau module de formation sur la sécurité dans le sport :

1. Formation « Sécurité dans le sport » de [l'Association canadienne des entraîneurs](#) – Ce module d'apprentissage en ligne donne à tous les participants les outils nécessaires pour reconnaître, traiter et prévenir la maltraitance dans le sport. Le module s'aligne sur les principes du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS).
2. [Le programme Respect et sport pour leaders d'activité](#) – Ce cours permet aux dirigeants de groupes de jeunes athlètes, aux entraîneurs, aux officiels et aux participants de reconnaître, de comprendre et de répondre aux problèmes d'intimidation, d'abus, de harcèlement et de discrimination.

Formulaire de vérification des antécédents judiciaires et de divulgation d'informations - Tous les entraîneurs, membres du personnel, bénévoles, arbitres, membres du personnel de l'équipe et membres de l'équipe de soutien intégré (ESI) participant aux compétitions nationales de VC doivent avoir fait l'objet d'une vérification des antécédents judiciaires/de la police dans les 36 mois précédant l'activité à laquelle ils participent. Les membres doivent aussi remplir le formulaire annuel de divulgation d'informations. Ces exigences s'appliquent à toutes les disciplines et peuvent être remplies à l'occasion de l'inscription initiale dans votre province ou territoire respectif.

Le formulaire de divulgation de vérification des antécédents judiciaires peut être rempli au moment de l'inscription à Sportlomo. Volleyball Canada a établi un partenariat avec Sterling Talent Solutions, qui fournit une vérification des antécédents judiciaires en ligne à l'échelle du Canada.